

NOUS SOMMES EN PAYS D'ABSURDIE.

A propos de l'avant-projet de décret de la Ministre J. Milquet sur le cours de citoyenneté

HALLUCINANT ! Aujourd'hui 15 mai , dans La Libre Belgique (« Milquet planifie le cours de citoyenneté ») et dans Le Soir (« Voici le futur cours de citoyenneté »), l'avant-projet de décret qui sera présenté le 20 mai prochain au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (parvenu sur le site de la Libre suite à une fuite) propose que le futur cours soit confié aux professeurs des cours philosophiques , dont les professeurs de religion, moyennant des formations qui auraient lieu de manière intensive après Pâques 2016.

Donc, les laïques ont combattu en principe pour supprimer à l'école les cours de religion relevant pour eux de la sphère privée, pour amener une situation bien plus préjudiciable : dans l'avenir leurs enfants se verront inévitablement confié via ce cours commun de citoyenneté à des professeurs de morale, mais aussi à des professeurs de religion ayant perdu leur emploi, sans qu'ils aient le choix philosophique, comme précédemment. Et ces derniers pourraient être des manipulateurs ou des fundamentalistes sincères incapables de considérer l'égalité des sexes, le droit à la contraception, à l'avortement, l'homosexualité, une approche historique objective de leur religion, et j'en passe ...C'est « introduire le loup dans la bergerie » ! On peut imaginer que de nombreuses demandes de dispenses vont pleuvoir, discréditant ce que Beaucoup de laïques considèrent comme une victoire. Le Centre d'Action laïque a joué avec le feu. Sous couvert de citoyenneté, il a fait entrer la religion dans l'école par la grande porte du cours commun de citoyenneté tant revendiqué. Va-t-il ouvrir les yeux et se positionner avec cohérence sous peine de se discréditer aux yeux des laïques eux-mêmes ?

Sauf si les associations laïques et les politiques prennent conscience qu'ils doivent absolument refuser ce projet de décret sur ce point et en appeler à ce que, dans le futur proche, ce cours soit confié aux professeurs de morale actuels, et à ceux qui disposent de la formation et des titres requis pour cet enseignement avant de prévoir des titres requis conséquents pour l'avenir plus lointain. Ce serait une belle façon de légitimer leur revendication d'un cours commun de citoyenneté qui soit assuré d'être neutre (oserai-je encore employer ce mot au sens du plus récent décret sur la neutralité de 1994, qui, malgré l'interprétation restrictive de la Cour constitutionnelle, n'a pas été abrogé et reste donc d'application !!!) c'est-à-dire engagé dans l'éducation à l'esprit critique, l'objectivité intellectuelle, la défense des valeurs et libertés fondamentales, ... Imagine-t-on vraiment que des fondamentalistes puissent changer de conviction après quelques semaines de « formation intensive ». Sauvegarder l'emploi des professeurs de religion en les impliquant dans ce cours est un contre-sens.

Et c'est aussi injurieux pour les professeurs de morale qui, pour la plupart des matières visées dans l'avant-projet, ont reçu une sérieuse et longue formation dans les universités et hautes écoles, impliquant des stages concrets sur le terrain des écoles, de considérer que cette formation très diversifiée et exigeante pourrait être acquise à la suite d'une « formation intensive » de quelques semaines.

Remarque : Considérer que des professeurs de religion ne sont pas habilités à assurer un cours de citoyenneté (sauf bien sûr s'ils ont un titre pour le faire comme par exemple licencié-agrégé en philosophie délivré par l'UCL) ne veut pas dire qu'ils n'ont pas un rôle important à jouer dans cette éducation citoyenne. Ainsi par exemple, puisque la Ministre envisage dans l'avant-projet des plages horaires importantes, voire semestrielles, entrecroisant cours dits philosophique et cours de citoyenneté, pourquoi ne pas organiser systématiquement, comme cela se pratique déjà dans certaines

écoles, des rencontres interconvictionnelles entre collègues de religion et de morale et leurs élèves afin de favoriser une véritable ouverture et une compréhension mutuelle amenant chacun à clarifier ses convictions et croyances, et à parler de sa vérité avec son authenticité., plutôt que de gommer artificiellement leurs différences et de créer la confusion. Les élèves seraient ainsi formés à intervenir plus tard dans un espace public commun ouvert à l'interculturalité.

Cathy Legros,

Inspectrice du cours de morale pour le secondaire, à la retraite

Co-fondatrice et rédactrice la revue trimestrielle « Entre-vues »  
pour les professeurs de morale